

RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

Formats et qualifications

Les qualifications se feront suivant les minimas ci-dessous. Ces performances qualificatives devront être réalisées durant la saison 2020-2021, plus précisément du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} juin 2021.

Chaque délégation peut engager un maximum de trois (3) athlètes par épreuve sous réserve que ces athlètes aient satisfait aux minimas, dans la période identifiée et dans des conditions régulières d'homologation (compétition officielle, vent favorable < 2 m/s, temps manuels irrecevables jusqu'au 400 m).

Tout État ou gouvernement pourra être représenté à cette épreuve en constituant une équipe d'athlètes n'ayant pas réalisé les minimas sous réserve que sa délégation ne dépasse pas deux (2) athlètes féminines et deux (2) athlètes masculins.

Minimas retenus pour les IX^{es} Jeux de la Francophonie République Démocratique du Congo/Kinshasa 2021:

HOMMES	ÉPREUVES	DAMES
10''60	100 m	11''90
21''40	200 m	24''24
47''80	400 m	54''00
1'50''	800 m	2'9''
3'50''	1500 m	4'27''
14'30''	5000 m	16'40''
30'30''	10000 m	34'20''
	100 h	14''34
14''20	110 h	
51''20	400 h	59''30
9'30''	3000 m steeple	10'40''
1h08'	Semi-marathon	1h22'
2,10 m	Hauteur	1,72 m
7,50 m	Longueur	5,90 m
15,70 m	Triple-saut	13 m
4,80 m	Perche	3,70 m
16,40 m	Poids	14,50 m
51,00 m	Disque	48,50 m
58,00 m	Marteau	49,00 m
68,00 m	Javelot	48,50 m
6800 pts	Décathlon	
	Heptathlon	4900 pts
41''00	Relais 4 x 100	46''00
3'14''	Relais 4 x 400	3'50''
1h40'	Marche 20 km	1h55'

NB: Pour rappel, l'âge minimum requis pour la participation des athlètes est de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année des Jeux.